



# RAPPORT D'ACTIVITE

janvier 2008 - décembre 2008

---

## Table des matières

Vie de la fédération

Diffusion de la Recherche issue de projets achevés

Activités dans le cadre de l'Union Européenne

Activités dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen

Activités dans le cadre du Conseil de l'Europe

Activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies

Activités diverses

## 1. VIE DE LA FÉDÉRATION

---

1.1 - **L'Assemblée générale ordinaire (AG) de l'AFEM pour l'exercice 2007 s'est tenue le 7 juin 2008, à Paris.** Le rapport d'activité, les comptes de résultats et bilans de l'année 2007, ainsi que le rapport d'orientation et le budget prévisionnel pour l'année 2008 ont été approuvés à l'unanimité.

**Elle a été précédée d'une réunion du Conseil d'Administration le 7 juin 2008.**

1.2 - **L'Assemblée générale a institué le «*Prix d'excellence scientifique de l'AFEM en hommage à la mémoire et à l'œuvre de Micheline GALABERT-AUGÉ*», fondatrice, première Présidente et Présidente d'Honneur de l'AFEM, visant la valorisation de la recherche dans le domaine de la protection des droits fondamentaux de dimension européenne, dont l'égalité des genres. L'Assemblée a validé le projet d'organisation du premier Concours et de Conférence européenne pour l'attribution du Prix (sur le thème des «*Droits sociaux et égalité des genres dans l'Union européenne : actualité des traités de la législation et de la jurisprudence*»), sous la Présidence de Madame le Professeur Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, et avec le concours administratif du Centre de Droit européen de l'UNIVERSITÉ DE PARIS II PANTHÉON-ASSAS.**

**L'AG a validé les projets finalisés du site multilingue de l'AFEM, reconstruit et modernisé, et de la nouvelle édition du dépliant multilingue de présentation de l'AFEM. Elle a autorisé la mise en ligne, impression et diffusion de ces projets.**

1.3 - **La répartition des tâches, délégations et missions de représentation qui incombent aux membres du CA telle que définie par la précédente AG de juin 2007 a été reconduite par l'AG de juin 2008 et le document y relatif présenté par sa Présidente validé.** Les tâches fonctionnelles d'administration, de communication interne et externe et de représentation de la fédération, ainsi que celles de reconstruction du site internet, de réalisation du dépliant de présentation, et du comité de rédaction de la Gazette, ont été assurées grâce au travail bénévole des membres du CA, avec la contribution des associations membres et des jeunes membres de l'AFEM.

1.4 - **Le Conseil d'administration de l'AFEM réuni le 11 décembre 2008, a fait le bilan de l'avancement des activités 2008, notamment : de la traduction du dépliant de présentation et du site de l'AFEM (en portugais et italien); de la préparation des documents officiels du Prix Micheline GALABERT; des différentes séminaires de formation des jeunes et colloques organisés par les coordinations nationales de l'AFEM (en France, Grèce, Portugal). Il a décidé la publication d'un ouvrage à l'issue d'un colloque sur le thème «*Égalité des genres et combat contre le harcèlement***

*sexuel: les politiques de l'Union européenne»* qui a clôturé une série de séminaires organisés à Athènes en 2008 par la Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes. Le CA a aussi examiné l'organisation du secrétariat afin de rendre plus effective la mise à disposition des locaux de l'UFCS.

**1.5 - Durant l'année 2008, l'AFEM a œuvré effectivement par son activité pour la sauvegarde, le renforcement et l'application effective de l'acquis européen en matière de libertés et droits fondamentaux, y compris les droits sociaux et en particulier de l'égalité des genres en tout domaine. Elle a œuvré pour le renforcement du partenariat plus large de la société civile euro-méditerranéenne sur la base de ces mêmes valeurs et principes, conformément à ses objectifs statutaires.**

A cette fin l'AFEM a poursuivi un dialogue permanent avec les institutions de l'Union européennes et du Conseil de l'Europe, les autorités publiques nationales des pays dans lesquels elle est implantée et les organisations de la société civile.

Dans le cadre de ces objectifs, l'AFEM a développé notamment :

- a) des activités d'interpellation et d'intervention sur les grands thèmes d'actualité nationale, européenne et internationale, ainsi que des activités de proposition relatives aux travaux de rédaction ou de modification d'instruments législatifs communautaires et nationaux ;
- b) des activités de recherche scientifique (juridique et sociologique) et de diffusion de la recherche ;
- c) des campagnes transnationales et nationales d'information et de sensibilisation à l'acquis européen et en matière de droits fondamentaux, auprès des citoyen-ne-s, des partenaires sociaux et des décideurs politiques.

**1.6 - Les deux axes prioritaires des activités de l'AFEM en 2008 se résument ainsi:**

**a) Information et sensibilisation des citoyen-ne-s, interpellation des instances politiques au niveau de l'UE et de ses Etats membres au sujet : de la promotion de l'égalité participation des femmes dans la prise de décision en vue des élections européennes (2009), du nouveau Traité de Lisbonne, de la nouvelle Agence des droits fondamentaux de l'UE, de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de la lutte contre les violences faites aux femmes ;** réalisation et diffusion de travaux de recherche portant sur ces enjeux majeurs de l'actualité européenne et internationale pour les droits des femmes.

**b) Information et sensibilisation, dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) des femmes issues de l'immigration quant à leurs droits fondamentaux dans les pays de l'UE, soutien à leurs associations, réalisation et diffusion de travaux de recherche et campagnes d'interpellation des pouvoirs publics au sujet de la garantie et promotion des droits des femmes migrantes, de l'égalité des genres et lutte contre les discriminations multiples dans le Partenariat Euromed.**

**1.7 - L'AFEM a poursuivi avec le soutien du Gouvernement français/Service des Droits des Femmes et de l'Egalité, la diffusion des travaux de recherche et de proposition ainsi que ses analyses d'actualité auprès de son réseau et de l'opinion publique.** A cet effet elle a réalisé les actions suivantes:

- a) la **publication trimestrielle de sa Gazette** fondée par Micheline GALABERT-AUGÉ sous la direction des membres de son Conseil d'administration, et sa diffusion auprès d'un nombre accru de destinataires (v. Numéros 48 à 52, 2008, diffusés par voie électronique et imprimée) ;
- b) la **reconstruction et actualisation régulière de son site multilingue modernisé** ;
- c) la **nouvelle édition de son dépliant multilingue de présentation** diffusé sur format papier;
- d) la **diffusion de ses ouvrages** (v. Catalogue des publications in [www.afem-europa.org](http://www.afem-europa.org) / dépliant).

*1.8 La vie de la fédération a été marquée par le décès de Marcelle DEVAUD, fondatrice et Présidente d'Honneur de l'AFEM. À l'occasion de son centenaire, une cérémonie en son honneur s'était tenu dans les salons du Sénat, le 22 janvier 2008. Le Président du Sénat, François PONCELET, Gisèle GAUTIER, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, Michèle ANDRÉ, Vice-présidente, ont rendu un hommage appuyé aux qualités intellectuelles et humaines, à la brillante carrière politique et à l'immense travail réalisé par Marcelle DEVAUD durant plus de soixante ans au sein des différentes instances nationales et européennes auxquelles elle a siégé (Sénatrice de 1946 à 1958, Vice-présidente du Sénat de 1948 à 1952, Députée de 1958 à 1962, Maire de 1959 à 1962, Membre du Conseil économique et social de 1963 à 1979, Représentante de la France à la Commission de la femme aux Nations Unies de 1975 à*

1983). *Jusqu'au dernier jour Marcelle DEVAUD a su conduire l'AFEM avec lucidité et courage. Aujourd'hui, elle nous laisse un héritage précieux et un combat inachevé. Sa disparition devient pour nous un défi: poursuivre son œuvre et essayer d'en être digne.*

1.9 - **Le siège social et le secrétariat de l'AFEM** sont transférés depuis la fin de l'année 2007 dans les locaux de l'UFCS (association membre de l'AFEM) : au 6 rue Béranger, 75003 Paris. L'AFEM bénéficie des services salariés : de secrétariat, de Dominique SELIER et de comptabilité, de Stéphanie DEVAUX.

## **2. DIFFUSION DE LA RECHERCHE ISSUE DES PROJETS ACHEVÉS**

**L'AFEM a poursuivi au niveau européen et national, la diffusion des résultats des travaux de recherche achevés, et ses campagnes d'information et de sensibilisation y relatives. Elle a pris activement part aux événements organisés par les institutions européennes sur les thèmes relatifs à ses travaux qui sont constamment actualisés et portent notamment sur les thèmes ci-après:**

### **2.1 –LA PARTICIPATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PRISE DE DÉCISION**

**L'AFEM poursuit par ailleurs ses travaux de recherche et sa campagne d'information et de sensibilisation sur ce thème qui a fait l'objet de ses nombreuses publications réalisées dans le cadre des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Programmes d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (v. notamment: *L'égalité entre les femmes et les hommes: un droit fondamental et la Charte des droits fondamentaux de l'UE : de l'égal accès à la prise de décision à l'égalité substantielle dans tous les domaines*, aux éditions Sakkoulas (Athènes)-Bruylant (Bruxelles); *Femmes et pouvoirs en Europe méridionale en l'an 2000*, et *La représentation européenne au féminin, Portrait d'élues*, aux éditions de l'AFEM).**

### **2.2 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS MULTIPLES**

**A l'issue du Projet de recherche national «Bilan de la mise en œuvre de la Loi du 16 Novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations», confié à l'AFEM en 2004 par la Direction de la Population et des Migrations, Mission «Etudes et Statistiques», agissant pour le compte du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (France), et réalisé sous la direction scientifique de Marie Thérèse LANQUETIN, membre de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE), l'AFEM poursuit au niveau européen et national la diffusion du rapport final publié en 2005, et sa campagne d'information y relative auprès des organisations de la société civile, notamment euro-méditerranéenne (v. événements infra).**

### **2.3 - «CONCILIER FAMILLE ET TRAVAIL POUR LES FEMMES ET LES HOMMES: DROIT ET PRATIQUES»**

**A l'issue de la publication de l'ouvrage *Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: droit et pratiques*, avec le soutien de la Commission européenne, aux éditions A. N. Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles), en 2005, (mis en vente à la Librairie de Droit et de Jurisprudence, 20 rue Soufflot, à Paris), l'AFEM poursuit sa campagne d'information et de sensibilisation sur ce thème de grande actualité, en intervenant à l'occasion de colloques et conférences au niveau européen et national, et en diffusant les travaux présentés dans cet ouvrage (v. événements infra).** La conciliation entre famille et travail est en effet un droit fondamental des femmes et des hommes, - un «corollaire naturel» de leur égalité et un moyen de promouvoir sa réalisation effective-, qui est consacré par la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe (art. 16 et 27) et auquel une grande importance est accordée par le Comité européen des Droits sociaux dans le cadre du contrôle de l'application de la Charte par les États membres du CoE. De plus la conciliation constitue un objectif stratégique social et économique de l'UE, visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi qu'à l'atténuation du déficit démographique.

Par son ouvrage qui expose la situation en cette matière dans quatre pays méridionaux (la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal), des points de vue sociologique et juridique, l'AFEM répond au désir de la Conférence des OING du CoE dont elle est membre, de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte sociale révisée par les Etats membres du CoE, ainsi qu'au désir de l'UE de «mieux connaître la situation des familles dans les différents États membres», tel qu'exprimé dans le Livre vert de la Commission «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations».

et lors du Premier Forum démographique européen. Il constitue ainsi une contribution très utile au débat sur l'avenir de l'Europe. Il marque le début d'une réflexion circonstanciée et profonde au niveau national et européen, qu'il alimente par la richesse et la diversité des données, des commentaires et des suggestions qu'il contient et qui peuvent servir de base aux débats nationaux sur la politique relative à l'emploi et la protection sociale.

**Dans le cadre de son activité sur ce thème, l'AFEM a suivi en 2008 les débats de la Commission des droits de la femme du Parlement européen relatifs à la Communication de la Commission « Redoubler d'efforts pour mieux concilier vie professionnelle, vie privée et vie de famille (COM 2008 635 final).**

**L'AFEM était invitée à participer aux travaux éducatifs du projet transnational pour les "Organisations Responsables de la Famille" (Family Responsible Organisations", "FRO"), qui ont eu lieu à Varsovie (Pologne) du 24 au 26 Septembre 2008.** Elle y a été représentée par Ellie VARCHALAMA, avocate, membre de la Ligue Hellénique pour les Droit des Femmes, et conseillère juridique de la Confédération Générale des Travailleurs de Grèce (GSEE). La participation de l'AFEM a été considérée importante et utile et a contribué à l'échange de savoir-faire et d'expériences sur l'application de projets de conciliation de la vie familiale et professionnelle des employé(e)s. Le livre de l'AFEM «Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: droit et pratiques» a eu un accueil très favorable. **La participation de l'AFEM, à titre consultatif, à l'élaboration des étapes suivantes de ce projet a aussi été sollicitée.** (V. <http://www.anjaf.pt/en/projecto.php?projectoID=54>)

Ce programme d'éducation constitue une partie intégrée au **projet transnational "Family Responsible Organisations CURRICULUM" ("FRO CURRICULUM")**, auquel sont impliquées le Mouvement Européen International, le Réseau Européen des Centres de Ressources pour les Femmes en Europe (WINNET Europe) et d'autres organisations, du Portugal, de la Suède, de la Pologne et de l'Italie. Ce programme est centré sur les systèmes de gestion pour des Organisations (entreprises et autres) Responsables de la Famille et de l'Égalité des genres. Le "FRO CURRICULUM" a été fondé par une coopération transnationale pour l'établissement d'un cadre éducatif systématique, dont l'objet est la création et l'exécution, au sein des organisations (entreprises et autres), de projets d'égalité et de promotion efficace de la responsabilité des entreprises envers leurs employé(e)s qui ont des obligations familiales. "FRO CURRICULUM" est aussi actif dans le cadre de l'éducation des personnes qui ont la compétence de promouvoir des projets intégrés pour l'application effective de la responsabilité de l'entreprise pour la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle de ses employé(e)s. Une attention particulière a été accordée à l'établissement d'une procédure par laquelle une organisation/entreprise, en appliquant un projet FRO, pourrait être certifiée comme entreprise «FRO» (p.ex. une entreprise qui fonctionne sous des conditions qui respectent l'environnement) et bénéficier ainsi d'incitations et d'avantages.

### **3. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPÉENNE**

---

**Durant l'année 2008, l'AFEM a eu un rôle à la pointe des mobilisations relatives à l'actualité européenne, notamment dans le cadre: a) des travaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, b) de l'Année européenne du dialogue interculturel, et c) de la campagne européenne sur l'égalité participation des femmes et des hommes à la prise de décision, dans la perspective des élections européennes de juin 2009.** Ces sujets ont fait l'objet des positions officielles adoptées par l'AFEM et largement diffusées au niveau européen et national. L'AFEM a également apporté sa contribution à nombre d'événements organisés à l'initiative des institutions européennes et des organisations de la société civile dont elle est membre ou partenaire.

#### **3.1. - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE**

**L'AFEM, très active dans le domaine des droits fondamentaux a suivi de près l'établissement de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (créée le 15 février 2007 par le Règlement (CE) No 168/2007 du Conseil de l'UE) et a présenté des propositions circonstanciées y relatives dans le cadre d'une campagne européenne initiée depuis 2006 et poursuivie en 2007, v. notamment:**

- *«Première contribution de l'AFEM sur l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE», du 30 avril 2006;*
- *«Contribution de l'AFEM sur le Programme pluriannuel de l'Agence», du 18 octobre 2007.*

En 2008, fondée sur ses contributions précédentes, l'AFEM a présenté et largement diffusé à l'échelle européenne sa :

- *«Contribution à la 1ère Réunion de la Plate-forme des droits fondamentaux, en date du 7-8 octobre 2008»;*

Elle a participé à la Première réunion de la Plate-forme des droits fondamentaux, les 7 et 8 octobre 2008, à Vienne, au siège de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE. L'AFEM y a été représentée par Panayota PETROGLOU, avocate au Conseil d'État et à la Cour de Cassation helléniques, qui a présenté la contribution précitée.

**Depuis octobre 2008, l'AFEM est membre de la Plateforme des ONG instituée par l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE.** Sa déléguée titulaire est Panayota PETROGLOU.

### 3.2 - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU DIALOGUE INTERCULTUREL

L'AFEM y a contribué par l'adoption et large diffusion à l'échelle euro-méditerranéenne de deux Déclarations :

- *«Déclaration conjointe de l'AFEM et de l'Association Française des Femmes Juristes (AFFJ, membre de l'AFEM), à l'occasion de la Journée internationale de la Femme et de l'Année européenne du Dialogue interculturel», en date du 5 mars 2008;*
- *« Déclaration de la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed à l'occasion de la Journée internationale de la Femme et de l'Année européenne du Dialogue interculturel », en date du 8 mars 2008, adoptée et largement diffusée sur proposition de l'AFEM (www.afem-europa.org et www.euromed-platform.org).*

### 3.3 - CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE EUROPÉENNE SUR LA PARTICIPATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PRISE DE DÉCISION EN VUE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EUROPÉENNES

Dès le lancement à l'initiative de la Vice-présidente de la Commission européenne Margot WALLSTRÖM, de la campagne européenne de sensibilisation à la nécessité d'obtenir la participation égale des femmes à la prise de décision à tous les niveaux de l'Union (v. *The Times*, *Le Monde*, *Le Soir* et *le Financial Time* article sous le titre «Brisons le cartel des hommes»), l'AFEM a présenté et largement diffusé des propositions concrètes à ce sujet par sa :

*Contribution sur la Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision: deux propositions pour sa réalisation effective », parue par la suite dans la Gazette.*

Ces propositions ont été également présentées dans le cadre du « Séminaire interne d'information des associations membres de l'AFEM », portant sur l'actualité européenne en vue des élections européennes de 2009, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AFEM, en 7 juin 2008, à Paris.

De plus, nombre d'articles d'actualité portant sur les mesures constitutionnelles et législatives nationales des pays membres méridionaux de l'UE, ont été consacrés au même thème, complétant et actualisant les travaux de recherche précités de l'AFEM (v. Les numéros 2008 de la Gazette).

Parmi les initiatives des Coordinations nationales de l'AFEM, on mentionnera l'exemple de la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes, ayant organisé plusieurs activités dont un séminaire pour promouvoir une participation égale des femmes sur les listes électorales. A travers ses organisations, elle a suivi et évalué la constitution des listes par les différents partis politiques du point de vue de l'incorporation de femmes dans leurs listes dans une place où celles-ci sont éligibles.

L'AFEM a par ailleurs suivi l'actualité législative européenne concernant l'égalité des genres, notamment trois propositions législatives en cours qui ont fait l'objet d'analyses dans la Gazette relatives: à la modification de la directive 92/85/CEE (droit au congé de maternité), à la situation des travailleurs/euses indépendants et les conjoints/partenaires aidants (COM 2008 601/3), et à l'interdiction de toute discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, dans les médias, l'éducation, la protection sociale et concernant l'accès aux biens et services.

#### **.4 -CONTRIBUTION AUX ÉVÉNEMENTS COMMEMORATIFS DES FONDATIONS DES INSTITUTIONS DE L'UE**

Dans le cadre des événements anniversaires des institutions de l'Union européenne et des organisations de la société civile qui ont ponctué l'année 2008, l'AFEM était invitée à participer aux célébrations suivantes :

- 1) **Au 60ème anniversaire du Congrès de l'Europe, organisé par le Mouvement Européen International, les 23 et 24 mai 2008, à la Haye. L'AFEM y a présenté une contribution officielle.** Elle y a été représentée par ses Vice-présidentes, Sophie DIMITROULIAS et Nelly JAZRA.

**La contribution officielle de l'AFEM a été exposée à l'atelier "l'Europe économique et sociale" et a été retenue par les délégués y participants parmi les propositions prioritaires présentées par l'atelier au Congrès.**

**Sophie DIMITROULIAS était invitée à intervenir en session plénière conclusive; elle a interpellé les Présidents des institutions européennes présents, sur l'impératif de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes en tant que valeur, droit fondamental et objectif horizontal de l'UE.**

(v. Actes du Congrès, MEI, 2008 et retransmission télévisée du débat in : [www.ec.europa.eu/avservices/ebs/schedule.cfm?date=05/24/2008](http://www.ec.europa.eu/avservices/ebs/schedule.cfm?date=05/24/2008)).

- 2) **Au 50ème anniversaire du Comité économique et social européen, le 28 mai 2008, à Bruxelles, au Parlement européen.** Lors du débat public organisé dans le cadre de cette session plénière extraordinaire, l'AFEM était représentée par sa Vice-présidente grecque Sophie DIMITROULIAS, responsable de la **direction scientifique de l'ouvrage** :
  - **« CESE, 50 ans de démocratie participative », publié par le CESE et présenté en conclusion de la Journée de célébration.**

#### **3.5 - CONTRIBUTION AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN**

- **Suite à sa participation à la 1ère réunion de l'Agora de la société civile, qui s'est tenue à Bruxelles, les 8 et 9 novembre 2007, à l'initiative du député Gérard ONESTA, dans l'objectif de consulter la société civile organisée sur le Traité modificatif, l'AFEM était invitée à participer à la 2ème réunion de l'Agora qui a réuni les 12 et 13 juin 2008, 400 représentants de la société civile et des institutions européennes autour du thème du changement climatique, prioritaire pour l'UE. L'AFEM était représentée par sa Vice-présidente, Nelly JAZRA.**

**L'AFEM participe, en outre, régulièrement aux réunions de la Commission des droits des femmes du Parlement européen et à celles du Comité consultatif égalité des chances entre les femmes et les hommes, qui ont également été suivies en 2008 par Nelly JAZRA.**

#### **3.5 - CONTRIBUTION A L'ACTIVITÉ DES ONG EUROPÉENNES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**L'AFEM a contribué aux travaux des plateformes européennes d'organisations dont elle est membre ou partenaire, notamment :**

- 1) **INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DES AVOCATS EUROPÉENS (IDHAE)**

**L'activité de l'AFEM dans le domaine des droits fondamentaux, y compris l'égalité des genres, continue à être citée en exemple. Ainsi lors de la Conférence «Après le Traité de Lisbonne: La Charte des droits fondamentaux: des nouveaux droits pour le citoyen européen?», organisée par l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE) et l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg, le 16 mai 2008, dans les locaux de la Cour de Justice des Communautés européennes au Luxembourg, le Président de l'IDHAE Maître Bertrand FAVREAU, ancien bâtonnier du barreau de Bordeaux, a honoré l'AFEM d'une mention spéciale: dans son discours d'ouverture. Il a notamment évoqué et loué sa contribution importante aux travaux de la Convention qui a élaboré la Charte, et notamment à l'adoption de l'article 23 de celle-ci qui garantit le droit à l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines.**

**Cette Conférence a été ouverte par le Président de la Cour M. Vassilios SKOURIS. Y ont participé des juristes et des magistrats de la Cour et des États membres. Sophie SPILIOPOULOS, membre**

du CA de l'AFEM était invitée à présenter une communication sur le thème : « *Les droits sociaux : droits proclamés ou droits invocables* ». L'AFEM y était également représentée par Sophie DIMITROULIAS. Les actes de cette Conférence seront publiés dans un volume des éditions BRUYLANT, Bruxelles, dans le cours de l'année 2009.

## 2) MOUVEMENT EUROPÉEN INTERNATIONAL

**L'AFEM est depuis le 26 janvier 2007 membre du Mouvement Européen International (MEI), dont elle a suivi les travaux depuis 2003 en tant qu'organisation observatrice; elle participe au Conseil fédéral du MEI et apporte sa contribution aux travaux de ses Commissions permanentes étant représentée par Sophie DIMITROULIAS (déléguée).**

Le MEI est une organisation internationale indépendante ayant pour objectif de contribuer à l'établissement d'une Europe fédérale et unie, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux, la paix, et les principes démocratiques de liberté, de solidarité, et de participation des citoyens. Il est composé de 41 conseils nationaux (25 pays de l'UE et 10 autres pays) et de 21 organisations membres, et réunit des représentants d'associations, partis politiques, entreprises et syndicats.

**L'AFEM a participé en 2008 à l'Assemblée Fédérale du MEI, à Bruxelles le 13 décembre 2008, et a pris part à l'élection de ses nouveaux organes de direction sous la Présidence de Pat Cox (réélu à l'unanimité), étant représentée par Nelly JAZRA. Elle a également apportée sa contribution aux travaux du Groupe de travail Comité pour l'Egalité des Genres du MEI, le 12 décembre 2008, réunissant sous la présidence de Jacqueline DE GROOTE plusieurs participantes de différents pays. Dans ce cadre, Nelly JAZRA a participé en 2008 à une formation de responsables de ressources humaines aux questions de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, dans le cadre du projet SELENA, faisant suite à sa participation au séminaire des femmes entrepreneurs en Bulgarie de divulgation des résultats du projet PARITEA.**

## 3) FORUM PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

**L'AFEM est représentée par Nelly JAZRA, aux réunions régulières du Forum Permanent de la Société civile, qui est membre du Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen avec la Société Civile. Elle a contribué activement aux divers travaux et initiatives du Forum en 2008, relatives au Comité économique et social européen, aux Agora citoyennes et à leur évaluation par la société civile, ainsi que à la thématique des biens communs et droits collectifs.**

## 4) PLATEFORME DES OING DU SECTEUR SOCIAL

L'AFEM a suivi les travaux de la Plateforme dont elle est membre associé, et y a contribué par ses positions précitées qu'elle a communiquées à la Plateforme et à ses organisations membres.

## 5) FORUM CIVIQUE EUROPEEN

L'AFEM a participé aux Journées civiques européennes « Mobilité, dialogue, participation : vers une citoyenneté européenne active », organisées par le Forum civique européen, en coopération avec la Présidence française de l'UE et la Commission européenne, les 4-6 septembre 2008, à La Rochelle.

Créé en décembre 2005, à l'initiative de l'Association civisme et démocratie (CIDEM) et de la Ligue de l'enseignement, le Forum est composé d'une centaine d'associations et d'ONG de l'UE, engagées sur les questions d'éducation à la citoyenneté. Le Forum permanent de la société civile en est membre. Plus de 500 représentants étaient présentes à ces journées.

## 6) ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

L'AFEM a participé au Forum International des Femmes Entrepreneurs qui a eu lieu à Sofia (Bulgarie), du 26 au 29/9/08, organisé par SELENA, association bulgare de femmes entrepreneurs, afin d'encourager l'échange de bonnes pratiques et de consolider des réseaux au niveau national et régional. N. JAZRA y a représenté la Commission Genre du MEI (v. supra).

## 7) GLOBAL CONTACT

L'AFEM a participé à la Conférence « Un contrat global basé sur la justice dans le changement climatique » organisée avec l'appui du Parlement Européen et de la Commission par Global Contract, le 11 novembre 2008 au Parlement européen. Faisant suite à l'AGORA sur le changement climatique (v. supra), cette conférence réunissant plus de 400 représentants visait à aborder les problèmes liés au changement climatique sous l'aspect d'un contrat avec la société civile. Ses conclusions ont été présentées au Parlement européen et aux autres institutions de l'UE. Compte tenu de l'importance que peut avoir la participation des femmes à cette problématique, Nelly JAZRA, y a représenté l'AFEM.

## 4. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EUROMED

4.1 - L'AFEM participe depuis 1995 aux Fora Civils Euromed réunis dans le cadre du processus de Barcelone, et notamment aux derniers fora qui se sont tenus à Naples (novembre 2003), à Luxembourg (avril 2005) et à Marrakech (novembre 2006).

4.2 - L'AFEM est la seule fédération européenne d'associations féminines qui est membre fondateur la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, instituée avec le soutien de la Commission européenne depuis 2005 et officiellement reconnue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des 43 États partenaires du Partenariat Euromed. L'AFEM est élue au Conseil d'Administration de la Plateforme, où elle siège étant représentée par Sophie DIMITROULIAS (déléguée titulaire) et Catherine BIRABEN (déléguée suppléante) pour un mandat de 2 ans (novembre 2007 –novembre 2009).

La Plate-forme Euromed est le plus important regroupement d'acteurs de la société civile issus de l'ensemble de la région réunis autour d'une charte de valeurs et de principes universels, dont fait partie intégrante l'égalité entre femmes et hommes. La Plate-forme est composée de réseaux, de fondations et d'organisations non gouvernementales internationales ou régionales, de réseaux thématiques euro-méditerranéens, de réseaux thématiques régionaux, de réseaux locaux et sectoriels, de plateformes nationales et réseaux nationaux, qui agissent sur le terrain de la défense des droits de la personne, de la démocratie, de la paix et de la prévention des conflits, des migrants, de la sauvegarde de l'environnement, de l'égalité entre hommes et femmes, du développement durable, de la promotion des droits économiques et sociaux, de la culture etc.

4.3 - L'AFEM contribue ainsi aux mobilisations conjointes des organisations régionales de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour la défense et promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, conformément aux obligations qui découlent des Traités internationaux et européens, ainsi qu'au processus de consultation de la société civile par les instances politiques du Partenariat.

En 2008, l'AFEM en coopération avec l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) et l'Association Tunisienne pour la Recherche et le Développement (AFTURD), également membres de la Plateforme, a eu l'initiative de l'adoption et diffusion à l'échelle du Partenariat Euromed des positions ci-après:

- « *Déclaration de la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed à l'occasion de la Journée internationale de la Femme et de l'Année européenne du Dialogue interculturel* », en date du 8 mars 2008 ([www.afem-europa.org](http://www.afem-europa.org) et [www.euromed-platform.org](http://www.euromed-platform.org)).
- « *Déclaration conjointe de l'AFEM, ADFM et AFTURD, sur la condition des femmes migrantes dans le Partenariat Euro-méditerranéen* », en date du 15 octobre 2008.

4.4 – L'AFEM a participé activement aux réunions du Conseil d'administration de la Plateforme qui se sont tenues en 2008 successivement au Caire, à Paris et à Casablanca.

Elle a apporté sa contribution à l'organisation des travaux et événements de la Plateforme Euromed, en particulier du Forum Civil Euromed 2008 et des réunions régionales et nationales préparatoires du Forum, en qualité de membre du Comité de pilotage du Forum :

- la Réunion sous-régionale « *Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée. Quelle place pour la société civile?* », organisée par la Plateforme Euromed, avec le soutien de la Commission européenne (Unité des relations extérieures/Euromed et Aidco), et du Gouvernement français (Ministère des Affaires étrangères), dans le cadre de la Présidence française de l'UE, les 4 et 5 juillet 2008, à Casablanca. Sophie DIMITROULIAS a élaboré le Rapport de la 1ère Séance: « *Partenariat Euromed et Nouvelle Politique Européenne de Voisinage– Bilan et acquis pour la société civile Euromed* », publiés dans les Actes de la Réunion (à paraître en 2009, [www.euromed-platform.org](http://www.euromed-platform.org)).
- Le Forum Civil Euromed 2008 « *Circuler et vivre ensemble dans l'espace Euro-méditerranéen* », organisé par la Plateforme Euromed, avec le soutien de la Commission européenne (Unité des relations extérieures/Euromed et Aidco), et du Gouvernement français (Ministère des Affaires étrangères), dans le cadre de la Présidence française de l'UE, du 31 octobre au 2 novembre 2008, à Marseille, au Palais des Congrès. Sophie DIMITROULIAS (déléguée), a été chargée par le Comité de pilotage du Forum de l'organisation, de l'introduction et du rapport des recommandations finales de l'atelier « *Femmes des Deux Rives: droits communs dans un espace partagé* », portant sur l'égalité



**des genres et en particulier sur l'immigration féminine dans l'espace euro-méditerranéen.** Cet atelier a réuni plus de 50 organisations des deux rives de la Méditerranée dont des organisations féminines ou œuvrant pour l'égalité des genres, et d'éminents représentants des organes de l'UE et du CoE sur invitation de l'AFEM.

**L'AFEM et ses coordinations nationale française, portugaise, et grecque ont été représentées au Forum Euromed respectivement** par : Marie-Jeanne CAMPANA, France – Association des Femmes Juristes, Esther FOUCHIER, France - Forum Femmes Méditerranée, Sofia FERNANDEZ, Portugal - Plateforme pour les Droits des Femmes, et Sophia SPILIOTOPOULOS, Grèce - Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes. Elles ont relatés notamment les **initiatives de terrain et projets européens et nationaux pour la promotion des droits des femmes migrantes et plus généralement de l'égalité des genres** et apporté aux recommandations de l'atelier une contribution précieuse sur la base de cette expérience.

Un dossier de documents préparatoires de l'atelier a été publié et diffusé sous format papier et électronique par l'AFEM, l'ADFM et l'AFTURD, associations coorganisatrices de l'Atelier, et les recommandations de l'atelier dans **les Actes du Forum Euromed publiés avec le soutien de la Commission européenne** (à paraître en 2009, [www.euromedplatform.org](http://www.euromedplatform.org))

#### **4.5 - La Coordination de l'AFEM pour la France a participé activement au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF), lancé en 2005.**

Ce réseau national multisectoriel, représente les associations françaises auprès de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed, et a vocation à faire entendre auprès des autorités politiques françaises, la voix de la société civile notamment en matière de défense des droits fondamentaux dans le cadre du PEM.

Sophie DIMITROULIAS a représenté la Coordination de l'AFEM pour la France aux réunions bimensuelles du Réseau en 2008, et a contribué à ses travaux et initiatives, notamment préparatoires de la participation du REF au Forum Civil Euromed.

#### **4.6 - L'AFEM contribue également aux événements organisés par les organes et agences de l'Union (v. Fondation Anna LINDT pour le Dialogue des cultures, Centre Salto Youth de la Commission européenne etc.), v. en 2008:**

- la contribution «Gender equality in the Euro-mediterranean Partnership» et Bibliography, in Hervé MECHERI, H. (dir.), *Euromed Youth Educational Report : Bringing both sides together. Women in Euromed. A Kaleidoscopic sea of roles and places*, Paris, Salto Youth Euromed Ressource Centre de la Commission européenne (DG Education Culture) / Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), 2008.

#### **4.7 - L'AFEM apporte également sa contribution à la constitution de nouveaux acteurs de la société civile, et notamment :**

- **du Réseau de jeunes femmes pour la promotion de l'Égalité de genre dans le Partenariat Euromed «EuroMed Gender Connection».** L'AFEM soutient ce réseau depuis ses premiers pas dans ses initiatives de promotion de l'égalité de genre. En outre les jeunes membres de l'AFEM au Portugal sont affiliés à ce réseau.

Ce Réseau, actif depuis novembre 2005, est composé de personnes physiques et morales, à but non lucratif, qui œuvrent en faveur de la garantie, la promotion et l'application effective d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, en droit et dans la pratique, et plus généralement de la promotion des thématiques de genre dans les 37 pays membres du Partenariat Euromed. Le réseau ne dispose pas encore de personnalité juridique. L'ambition du réseau est de remédier à l'absence de bases structurées et permanentes entre les associations de jeunesse travaillant sur ces thématiques dans la région, et aux conséquences qui en découlent, telles la faible sensibilisation des associations de jeunesse sur le caractère essentiel de l'égalité de genre, l'absence de connaissances à propos du rôle et de la représentation des femmes dans les autres pays EuroMed, le manque de communication et de partage conduisant à une répétition des projets et initiatives, et le faible impact du travail de jeunesse sur les thématiques de genre, au niveau de la société civile et de la prise de décision.

- **du Réseau européen d'associations de promotion des droits des femmes migrantes, lancé par le Lobby Européen des Femmes en 2008, dans le cadre d'un programme européen conduit avec le soutien de la Commission européenne.** L'AFEM a participé à la «*Deuxième Réunion nationale des associations de promotion des droits des femmes migrantes* », organisée par le Forum Femmes Méditerranée (membre de l'AFEM), en partenariat avec la Coordination Française du Lobby Européen des

**Femmes (C.L.E.F) et Le Lobby Européen des Femmes (LEF), le 28 novembre 2008, à Marseille, à l'Hôtel de Région.** L'AFEM était représenté par Monique BOUAZIZ, et Sophie DIMITROULIAS qui a présenté une communication à la table ronde conclusive de la Journée, sur le thème des droits des femmes migrantes dans le Partenariat Euromed (v. Actes 2009).

L'AFEM a participé à la Conférence «l'Union pour la Méditerranée: pourquoi faire et comment?», du Forum de Paris, du 28 au 30 mars 2008, portant sur les domaines et projets de l'UPM (dépollution de la Méditerranée, infrastructure, petites et moyennes entreprises, agriculture). Elle était représentée par Monique BOUAZIZ et Nelly JAZRA.

## **5. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

---

**En sa qualité d'OING dotée de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2001 (CoE), l'AFEM est élue membre de la Commission de Liaison, représentant la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) - le 4<sup>ème</sup> pilier de l'organisation, (janvier 2006-janvier 2009), où elle a été représentée par Sophie DIMITROULIAS, déléguée titulaire (depuis 2007).**

**Elle est habilitée à présenter des réclamations collectives pour violation de la Charte Sociale européenne pour la deuxième fois consécutive en mai 2006 et jusqu'en 2010.**

**L'AFEM œuvre constamment pour la défense, la promotion et application effective dans les Etats membres des valeurs et droits fondamentaux consacrés par la CEDH (v. [www.coe.int/ong](http://www.coe.int/ong)).**

**5.1 - L'AFEM a contribué à l'élaboration du nouveau Règlement amendé de la Conférence, en vigueur depuis janvier 2009, en qualité de membre du Groupe de travail en charge des amendements relatifs aux Groupes transversaux de la Conférence des OING, mandaté par la Présidente de la Conférence Annelise OESGHER.**

**5.2 - Au sein du Groupe transversal « L'Europe et les enjeux mondiaux », nouvellement institué par la Conférence en octobre 2008 dans le cadre de la restructuration de ses travaux, la déléguée de l'AFEM a été chargée de l'animation d'un Groupe de travail sur «Les enjeux Nord-Sud».**

**5.3 - La candidature présentée par l'AFEM en décembre 2008, dans le cadre de la campagne officielle pour les élections des membres du Bureau de la Conférence des OING, a abouti avec succès à l'élection de sa déléguée Sophie DIMITROULIAS à la fonction de membre du Bureau, en qualité de rapporteur (en 4<sup>ème</sup> position sur 15 candidatures) pour un mandat de 3 ans, par les organisations membres de la Conférence réunies en session plénière, le 28 janvier 2009.**

**5.4 - L'AFEM est intervenue activement aux sessions plénières quadri-annuelles de la Conférence des OING (janvier, avril, juin, octobre 2008), et a contribué aux réunions et travaux réguliers des Regroupements "Droits de l'Homme", "Égalité-Parité Femmes/Hommes", "Charte Sociale", "Société civile" et "Nord-Sud" des OING. Elle y a été représentée par sa déléguée titulaire ainsi que par Monique BOUAZIZ (administratrice, également déléguée de la fédération WIZO).**

**5.5 - L'AFEM a activement pris part aux événements thématiques, ad hoc, organisés par la Conférence des OING et les autres piliers du CoE, à l'occasion des sessions plénières à Strasbourg et dans les États membres du CoE :**

- 1. au Séminaire «*Les ONG et la société civile : promoteurs de la démocratie et de la citoyenneté active*», organisée par la Conférence des OING du CoE, en partenariat avec le Center for the Research of Ethnicity and Culture (CVEK) et en coopération avec le Ministère slovaque des Affaires étrangères et la Représentation permanente de la République slovaque auprès du CoE, les 25 et 26 avril 2008, à Bratislava, au Ministère des Affaires étrangères de la République Slovaque. Sophie DIMITROULIAS en qualité de membre de la délégation de la Conférence des OING y a présenté une communication à la première table ronde : « *Les instruments juridiques du Conseil de l'Europe relatifs à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes* », et a contribué à l'élaboration des Conclusions finales de la session plénière du séminaire ([www.coe.int/press](http://www.coe.int/press)).**
- 2. au Séminaire intergouvernemental «*L'intégration linguistique des migrants adultes*», organisé par les Directions Générales III (Division des Migrations) et IV (Division des**

politiques linguistiques) du Conseil de l'Europe, les 26 et 27 juin 2008, à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. Dans le cadre de la table ronde conclusive relative aux positions de la société civile, Sophie DIMITROULIAS y était invitée à présenter une communication sur le thème de la protection des droits des femmes migrantes ([www.coe.int](http://www.coe.int)).

3. à la Table-ronde «*sur la proposition d'une Convention européenne pour combattre la violence à l'égard des femmes y compris la violence domestique et sur le mécanisme de suivi de la Convention du CoE sur la lutte contre la traite des êtres humains*», organisée par la Conférence des OING du CoE, le 1er octobre 2008, à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. L'AFEM y est intervenue pour présenter une contribution sur ce thème, conjointement à l'Alliance internationale des Femmes (AIF).

A l'issue de cette Table ronde, sa déléguée Sophie DIMITROULIAS a contribué à l'élaboration de la Recommandation ci-après qui, reprenant les propositions de l'AIF et de l'AFEM, a été adoptée par la Commission de Liaison de la Conférence et adressé aux organes du CoE en charge de l'élaboration de la Convention. Cette Recommandation a été ultérieurement adoptée en session plénière de la Conférence des OING, le 28 janvier 2009

- **Recommandation sur la Proposition de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, en date du 2 octobre 2008 ([www.coe.int/press](http://www.coe.int/press)):

## **6. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

---

L'AFEM est accréditée à la Commission du Statut de la Femme (CSW), en sa qualité de membre de l'Alliance Internationale des femmes (AIF), élue au Conseil d'administration de l'AIF, où elle est représentée par Monique BOUAZIZ (administratrice). Elle représente l'Alliance notamment auprès de l'UNESCO. L'AFEM a participé au Congrès 2008 de l'AIF (juin).

### **6.1- 52EME SESSION DE LA COMMISSION DU STATUT DE LA FEMME DE L'ONU, NEW YORK, SIÈGE DES NATIONS UNIES, 25 FEVRIER - 7 MARS 2008**

L'AFEM a participé cette année à la 52e session de La Commission de la condition de la femme, organisée dans le cadre du suivi de la 4e Conférence mondiale sur les femmes et de la 23e Session extraordinaire de l'Assemblée générale des NU intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », et portant sur le thème prioritaire du « financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ».

**La représentante de l'AFEM, Monique BOUAZIZ a participé à différents ateliers, parmi lesquels:** Le financement de « l'égalité entre les sexes – « bonnes et mauvaises pratiques, justice de genre dans la dépense publique » préparée et présidé par l'AIF, Economie de l' Industrie Sexuelle, Le financement de l'inégalité des genres, Acheteurs et trafiquants : partenaires dans l'exploitation sexuelle, **Partenariat Euro-Méditerranéen et Processus d'Istanbul : le financement de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes, organisé par la présidence Slovène de l'Union Européenne et la Commission Européenne dans le cadre de la Session.**

Le CSW se trouvant à un moment critique selon Joanne SENDER, directrice de l'UNIFEM, l'AFEM de concert avec les ONG participantes a qualifié la Session de « faible », voire peu engagée en ce qui concerne les fonds alloués aux associations pour l'égalité de genre, et a déploré le fait que la session a donné lieu à des recommandations et non à des engagements.

## **7. ACTIVITÉS DIVERSES**

---

Les Coordinations de l'AFEM à l'échelle nationale, ont conduit durant l'année 2008 une riche activité d'information et sensibilisation, de formation, d'interpellation et de collaboration avec les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration d'instruments législatifs. Leurs positions et analyses portant sur l'actualité des droits des femmes et les actions et événements organisés dans chaque pays, sont relatés dans les rubriques nationales de la Gazette de l'AFEM (v. les numéros 2008). Elles ont apporté leur contribution à l'activité de l'AFEM à l'échelle européenne et diffusé l'information y relative auprès de leurs organisations affiliées, des décideurs politiques et du public.

## CONCLUSIONS

---

**Durant l'année 2008, l'AFEM a poursuivi et développé sa stratégie coordonnée d'actions, dont l'objectif est de représenter et défendre les intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres de l'Union européenne (UE) et du Partenariat Euromed et dans un cadre transnational informer et sensibiliser à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes ; et ce avec la participation et contribution volontaire de ses membres individuels, associations et plateformes d'associations des pays de l'Europe méridionale et en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée.**

**L'AFEM a pris une part active aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), des Nations Unies (ONU), de l'Union européenne (UE), des autorités publiques nationales et des organisations de la société civile, et poursuivi ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale, en sa qualité de membre élu: de la Commission de Liaison, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, du Conseil d'administration de la Plateforme Non-Gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes.**

L'AFEM a apporté sa contribution à l'activité des plate - formes d'organisations européennes et nationales dont elle est membre : le Mouvement Européen International, la Plateforme Sociale, le Forum Permanent de la Société civile, le Réseau Euromed France etc.

**L'AFEM est membre de la Plateforme des ONG instituée par l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE, depuis octobre 2008. La candidature de l'AFEM à la fonction de Membre du Bureau de la Conférence des OING - 4ème pilier du Conseil de l'Europe, présentée en décembre 2008 a abouti avec succès à l'élection de sa déléguée Sophie DIMITROULIAS par la Conférence en janvier 2009. Ces nouveaux mandats électifs confiés à l'AFEM témoignent de sa notoriété et de la reconnaissance publique dont elle bénéficie en raison de sa compétence, expertise, représentativité et de sa capacité à mobiliser d'autres OING au niveau européen et national.**

**Le nombre de missions de représentation assurées par les membres du CA et leur contribution (communications, interventions) à des événements de première importance sur invitation officielle des institutions européennes et nationales, constitue également un indicateur de l'étendue de l'activité de l'AFEM et de sa reconnaissance publique.**

Par ailleurs, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de son activité sont :

1. le nombre, la qualité et la représentativité des personnalités et organisations internationales et nationales qui ont participé et sont intervenues aux événements organisés par l'AFEM,
2. le nombre d'actions réalisées par l'AFEM en partenariat avec d'autres ONG internationales et nationales et institutions académiques;
3. le nombre et l'importance des événements officiels organisés par les institutions publiques nationales auxquels l'expertise de l'AFEM a été sollicitée;
4. le nombre de lecteurs de la Gazette et de visiteurs du site internet ;
5. le nombre de références aux actions de l'AFEM dans d'autres bulletins d'informations associatifs, sites internet, médias, et publications académiques spécialisées.

**En ce qui concerne le nombre approximatif de personnes et associations bénéficiaires (par type de publics), il convient de noter que :**

**a) les contributions de l'AFEM sur les thèmes susmentionnés ont été présentées à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et notamment aux Ministres compétents et aux ambassadeurs, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE. Elles ont également été exposées dans le cadre du processus de consultation de la société civile par les institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen, Agence des Droits fondamentaux de l'UE).**

**b) les associations qui en ont été bénéficiaires sont :**

1. les 413 Organisations internationales Non Gouvernementale (OING) des 47 pays membres du Conseil de l'Europe membres de la Conférence des OING du COE;

2. les 250 OING des 43 pays membres du Partenariat Euromed ayant participé au Forum civil Euromed ;
3. les associations féminines membres des Coordinations nationales de l'AFEM, du Réseau Euromed des Femmes, du Réseau de jeunes femmes Euromed Gender Connection, du Réseau de femmes immigrées coordonné par le Forum Femmes Méditerranée (membre de l'AFEM), de l'Alliance Internationale des Femmes.

*Rapport d'activité élaboré par Sophie DIMITROULIAS, Vice-présidente grecque de l'AFEM  
Sous la responsabilité de Sylvie ULRICH, Présidente sortante et Teresa BOCCIA, Présidente de l'AFEM*

*Adopté par le Conseil d'administration de l'AFEM le 31 mars 2009, soumis pour adoption à  
l'Assemblée générale de l'AFEM réunie le 1<sup>er</sup> juillet à Paris.*

*Pour la Présidente de l'AFEM,  
Catherine Sophie DIMITROULIAS  
Vice-présidente grecque de l'AFEM*



**Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM)**  
c/o UFCS, 6 rue Béranger, 75003 Paris  
[contact@afem-europa.org](mailto:contact@afem-europa.org) / [www.afem-europa.org](http://www.afem-europa.org)